Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_160-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_2021_160

OBJET :

COMMISSION 5

DECHETS

Convention avec OCAD3E pour les DEEE

(Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers)

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 41

Suppléants présents : 2

Procurations : 6

Nombre de votants : 49

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 5 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 29 juin 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1ère Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président
Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS,

Hélène FOUACHE, Françoise RESZEL-MATHIS

Ont donné pouvoir :

Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Olivier VERCRUYSSE

Absents excusés :

Michel DUPONT, remplacé par sa suppléante Hélène FOUACHE
François-Hubert DESCAMPS, remplacé par sa suppléante Françoise RESZEL-MATHIS
Odile RIGA, Vinciane FABER, Yves LEFEBVRE, Jean-Luc LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_160-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 juillet 2021

Délibération CC_2021_160

COMMISSION 5

DECHETS

Convention avec OCAD3E pour les DEEE

(Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers)

Le Conseil Communautaire,

Considérant que depuis 2006 les pouvoirs publics ont instaurés la mise en place d'une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour la gestion des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), parmi lesquels les lampes usagées.

Considérant que par arrêté ministériel du 24 décembre 2014, l'éco-organisme OCAD3E a été agréé pour une période de 6 ans en tant que coordonnateur de la filière DEEE.

Vu la convention signée entre la CCPC et OCAD3E pour les lampes usagées pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Considérant que cette convention étant arrivée à son terme, il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec l'éco-organisme agréé afin de garantir une continuité de service.

Considérant que par arrêté ministériel du 23 décembre 2020 les pouvoirs publics ont agréé une nouvelle fois l'éco-organisme OCAD3E pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2021.

Considérant que OCAD3E a donc proposé une nouvelle convention pour la période 2021-2026, durée contractuelle plus longue que l'agrément, imposée par le cahier des charges de la filière. La convention prévoit toutefois que celle-ci prendra fin de façon anticipée à l'échéance de l'agrément accordé par les pouvoirs publics soit à ce jour le 31 décembre 2021 sauf ré-agrément par les pouvoir public au 1er janvier 2022.

Vu le projet de nouvelle convention avec OCAD3E pour les DEEE.

Vu l'avis favorable de la Commission 5 le 3 juin 2021.

Ouï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS)

- D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention et ses annexes avec OCAD3E, fixant les modalités de gestion des DEEE - **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers**, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT

Luc FOUTRY